



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/XI/2

ORIGINAL: anglais

DATE: 29 juillet 1977

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

**Onzième session ordinaire
Genève, 6 au 9 décembre 1977**

RAPPORT ANNUEL 1976 DU SECRETAIRE GENERAL

(Huitième année)

I. Etat de l'Union

1. A la fin de 1976, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) comptait les sept Etats membres suivants : Allemagne (République fédérale d'), Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. La Belgique a déposé le 5 novembre 1976 son instrument de ratification de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales et est devenue membre de l'UPOV à dater du 5 décembre 1976. Le 6 octobre 1976, la République sud-africaine a fait sa demande d'adhésion à la Convention. En novembre 1976, le Conseil de l'UPOV a pris une décision favorable au sujet de cette demande. Toutefois, la République sud-africaine n'a pas encore déposé son instrument d'adhésion.

2. A la fin de 1976, l'Acte additionnel du 10 novembre 1972 portant modification de la Convention UPOV n'était pas encore entré en vigueur. Il avait été ratifié avant 1976 par le Danemark, la France et la Suède et a été ratifié en 1976 par la République fédérale d'Allemagne (le 23 juillet 1976) et la Belgique (le 5 novembre 1976).

II. Sessions

3. En 1976, les divers organes de l'UPOV se sont réunis comme suit (sauf indication contraire, les sessions se sont tenues à Genève).

4. Le Conseil a tenu trois sessions sous la Présidence de M. B. Laclavière (France) : la deuxième session extraordinaire, le 11 mars 1976; la dixième session ordinaire, du 13 au 15 octobre 1976; la troisième session extraordinaire, les 16 et 17 novembre 1976. Des Etats signataires (Belgique et Suisse) et un certain nombre d'autres Etats non membres intéressés (Afrique du Sud, Autriche, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Irlande, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pologne et Sénégal) ont participé à la dixième session ordinaire en qualité d'observateurs. Les décisions prises par le Conseil ont porté, entre autres, sur les points suivants :

i) le Conseil a approuvé des modifications du Règlement concernant les modalités de la coopération technique et administrative de l'UPOV et de l'OMPI et du Règlement administratif de l'UPOV;

- ii) il a approuvé le rapport annuel et les comptes pour 1975 et a établi le programme et budget pour 1977;
- iii) il est convenu à l'unanimité de tenir la prochaine conférence diplomatique pour la revision de la Convention UPOV en octobre 1978;
- iv) il a pris note, en l'approuvant, de la déclaration relative à l'article 7 de la Convention UPOV formulée par le Comité d'experts pour l'interprétation et la revision de la Convention; cette déclaration contient une interprétation du mot "examen" qui figure audit article;
- v) il a délégué au Comité d'experts pour la coopération internationale en matière d'examen le pouvoir d'adopter le formulaire type de l'UPOV de demande de protection d'une obtention végétale et le formulaire type de l'UPOV de demande de dénomination variétale. Il a également approuvé la décision prise par ledit Comité à sa quatrième session de procéder par étapes pour mettre en place un système multilatéral de coopération en matière de protection des obtentions végétales et de commencer par tirer des enseignements de la coopération que vont instaurer les accords bilatéraux conclus entre les autorités de certains Etats membres;
- vi) il a adopté en principe le questionnaire technique type préparé par le Comité directeur technique de l'UPOV, ainsi que le rapport type sur l'examen technique à utiliser pour les échanges de rapports d'examen convenus en vertu d'accords bilatéraux fondés sur l'Accord type de l'UPOV pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés.

5. Le Comité consultatif a tenu sa treizième session les 10 et 11 mars 1976 et sa quatorzième session les 12 et 15 octobre 1976 sous la présidence de M. B. Laclavière (France). Au cours de ces sessions, il a préparé les travaux du Conseil.

6. Le Comité d'experts pour l'interprétation et la revision de la Convention a tenu sa troisième session du 17 au 19 février 1976, et sa quatrième session du 14 au 17 septembre 1976 sous la présidence de M. H. Skov (Danemark). Au cours de ces deux sessions, il a examiné des propositions de revision, ou d'interprétation plus souple, des dispositions de la Convention UPOV qui peuvent constituer des obstacles à l'adhésion à l'UPOV d'Etats additionnels.

7. Le Comité d'experts pour la coopération internationale en matière d'examen a tenu sa cinquième session le 5 mai 1976 et sa sixième session les 16 et 17 novembre 1976 sous la présidence de M. J.I.C. Butler (Pays-Bas). Au cours de ces deux sessions, le Comité a étudié le projet de formulaire type de l'UPOV de demande de protection d'une obtention végétale et le projet de formulaire type de l'UPOV de demande de dénomination variétale. A sa sixième session, il a adopté ces deux formulaires, le pouvoir lui ayant été délégué par le Conseil. Le Comité a aussi noté que, par suite de l'adoption de l'Accord type de l'UPOV pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés adopté par le Conseil en 1975 à sa neuvième session ordinaire, des accords bilatéraux de coopération en matière d'examen avaient été conclus entre la France et l'Allemagne (République fédérale d'), entre la France et la Suède, et entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni (état à la mi-novembre 1976). D'autres accords bilatéraux étaient en préparation. Lors de ces deux sessions, le Comité a également discuté la question des taxes à percevoir des obtenteurs; au cours de sa cinquième session, il a recommandé au Conseil qu'une taxe d'au moins 1.350 francs suisses devrait être perçue pour l'examen normal (durant deux années ou deux cycles végétatifs) des variétés de céréales ou d'espèces comparables. En outre, le Comité a discuté l'échange des rapports d'examen et a noté qu'au 1er juin 1976, 543 rapports d'examen avaient été échangés entre les divers offices des Etats membres. A cet égard, le Comité a mis à jour la liste des genres et espèces pour lesquels les offices nationaux sont disposés à discuter avec d'autres offices nationaux la conclusion d'accords bilatéraux de coopération en matière d'examen.

8. Le Comité directeur technique a tenu sa huitième session les 6 et 7 mai 1976 et sa neuvième session du 17 au 19 novembre 1976 sous la présidence du Dr. D. Böringer (République fédérale d'Allemagne). Le Comité a discuté en détail les méthodes de rassemblement et d'interprétation des données appliquées dans les Etats membres. Il a adopté, à sa huitième session, les principes directeurs d'examen du fraisier (TG/22/3) et de la tomate (TG/43/3) et, à sa neuvième session, les principes directeurs d'examen du blé (TG/3/5), de l'orge (TG/19/4), de l'avoine (TG/20/4), du

peuplier (TG/21/4), de l'agrostide (TG/30/3), du dactyle (TG/31/3), de la vesce commune (TG/32/3), du pâturin des prés (TG/33/3), de la fléole diploïde et de la fléole des prés (TG/34/3), du cerisier (TG/35/3), du navet (TG/37/3), du trèfle blanc (TG/38/3), de la fétuque des prés et de la fétuque élevée (TG/39/3), du cassis (TG/40/3), du rhododendron (TG/42/3), du framboisier (TG/43/3), du chou-fleur (TG/45/3), de l'oignon (TG/46/3), du chou pommé (TG/48/3) et de la carotte (TG/49/3). En outre, il a étudié la présentation et le contenu des questionnaires techniques relatifs à diverses espèces en général, et a approuvé de tels questionnaires pour les espèces pour lesquelles des principes directeurs d'examen ont déjà été adoptés. En outre, le Comité a étudié et approuvé, sur autorisation du Conseil, un Rapport type de l'UPOV sur l'examen technique. Enfin, le Comité a discuté les questions relatives au groupement des couleurs, à la détermination et au libellé de formes planes symétriques et à l'utilisation du DDT pour l'examen des variétés d'orge.

9. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a tenu sa cinquième session du 24 au 26 mai 1976 à Menstrup (Danemark) sous la présidence de M. A.F. Kelly (Royaume-Uni). Lors de cette session, il a achevé des projets de principes directeurs d'examen des espèces suivantes : orge, avoine, agrostide, dactyle, fétuque des prés et fétuque élevée, fléole diploïde et fléole des prés, pâturin des prés et vesce commune, et un projet de principes directeurs d'examen du blé revisés (*Triticum aestivum*). En outre, il a commencé la révision des principes directeurs d'examen de la luzerne, du ray-grass et du trèfle violet, étudié les projets de principes directeurs d'examen du colza et du trèfle blanc et élaboré un projet de principes directeurs d'examen du navet, qui a été achevé en septembre 1976 en coopération avec le Groupe de travail technique sur les plantes potagères.

10. Le Groupe de travail technique sur les arbres forestiers a tenu sa quatrième session du 17 au 19 août 1976 à Hørsholm (Danemark) sous la présidence de M. M. Bischoff (République fédérale d'Allemagne). Lors de cette session, il a discuté à nouveau et a achevé le projet de principes directeurs d'examen du peuplier et a commencé ses discussions concernant l'établissement d'un projet de principes directeurs pour l'examen de l'épicéa.

11. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières a tenu sa septième session du 16 au 18 juin 1976 à Hanovre (République fédérale d'Allemagne) sous la présidence de M. J. Brossier (France). Lors de cette session, il a achevé les projets de principes directeurs d'examen du cassis, du cerisier et du framboisier et étudié le projet de principes directeurs d'examen du prunier européen. Il a également élaboré des avant-projets de principes directeurs d'examen du groseillier à grappes, du groseillier à maquereau, du pêcher et de la vigne et commencé ses discussions sur des documents de travail pour le projet de principes directeurs d'examen de l'abricotier.

12. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales a tenu sa neuvième session du 12 au 14 mai 1976 à Melle (Belgique) sous la présidence de M. F. Schneider (Pays-Bas). Lors de cette session, il a achevé le projet de principes directeurs d'examen de l'alstroemère, du chrysanthème et du streptocarpus. Il a également discuté des problèmes liés à la détermination des couleurs.

13. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a tenu sa huitième session du 23 au 25 mars 1976 à Wageningen (Pays-Bas), et sa neuvième session du 21 au 23 septembre 1976 à Cambridge (Royaume-Uni) sous la présidence de M. T. Webster (Royaume-Uni). Lors de sa huitième session, il a achevé le projet de principes directeurs d'examen de la tomate et a établi des avant-projets de principes directeurs d'examen de la carotte, du chou pommé, du chou-fleur et de l'oignon. Il a également discuté des documents de travail concernant l'établissement de projets de principes directeurs d'examen de l'épinard et du navet. Au cours de sa neuvième session, il a achevé le projet de principes directeurs d'examen de la carotte, du chou pommé, du chou-fleur et de l'oignon et, en collaboration avec le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles, il a achevé un projet de principes directeurs d'examen du navet. Il a également établi les premiers projets de principes directeurs d'examen du chou de Bruxelles et de l'épinard.

14. Le Groupe de travail sur les dénominations variétales a tenu sa neuvième session le 16 septembre 1976, sous la présidence de M. S. Mejegard (Suède), conjointement avec la réunion du Comité d'experts pour l'interprétation et la révision de la Convention. Lors de cette session, le Groupe de travail a étudié les dispositions de l'article 13 de la Convention. Il a également étudié les Principes directeurs de l'UPOV pour les dénominations variétales et y a proposé plusieurs amendements.

III. Relations avec les Etats et les organisations

15. Le Président du Conseil de l'UPOV et le Secrétaire général adjoint ont assisté aux réunions de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) et de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) à Amsterdam (Pays-Bas) et à Copenhague (Danemark).
16. Le Secrétaire général adjoint a assisté aux réunions de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH) à Berlin (Ouest) et à St. Helier (Jersey), lors desquelles des questions relatives à la révision de la Convention UPOV ont été traitées.
17. Le Président du Conseil de l'UPOV et le Secrétaire général adjoint ont accompagné un groupe de fonctionnaires de l'Office des brevets et des marques et de l'Office de la protection des obtentions végétales des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que des sélectionneurs de ce pays, à l'occasion d'une visite aux administrations compétentes du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République fédérale d'Allemagne, ainsi que de la visite d'une entreprise privée de sélection. La visite a été close par une réunion au siège de l'UPOV à Genève. Lors de cette visite, le principal sujet de discussion a été la possibilité que les Etats-Unis d'Amérique adhèrent à l'UPOV.

IV. Publications

18. Au cours de 1976, le Bureau de l'UPOV a poursuivi la publication du Bulletin d'information de l'UPOV (UPOV Newsletter) qui a paru quatre fois (en janvier, mai, août et novembre).

[Fin du document]